

MAIRIE DE RIGNAC
46500

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 novembre 2023

Date de convocation du conseil municipal : 23 novembre 2023

Membres présents : Mme CASTANET Marie-Christine, Mme CHALAUX Pascale, M. LACAYROUZE Francis, M. MAGAL Jonhny, M. PRAZ Nicolas, M. SANZ Alain, Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile

Absents : Mme MONTEIL Linda, Mme MAZET Angéline,

Procuration : Mme MAZET Angéline à M. PRAZ Nicolas

Secrétaire de séance : Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un (e) secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu du 26 octobre 2023

Délibérations :

Subventions associations
DM n° 3 budget principal
Sanitaire Halle

CAUVALDOR

Questions diverses

Début de séance : 20 h 30

Procès-verbal du 26 octobre 2023

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

SOLIDARITE SUITE AUX INONDATIONS DANS LE PAS-DE-CALAIS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'alors que les inondations frappent actuellement de nombreuses communes dans les bassins de l'Aa, de la Canche, de la Hem, de la Liane et de la Lys, la protection civile du Pas de Calais (AMF 62), lance une opération de solidarité pour venir en aide aux sinistrés. Celle-ci repose sur la création d'un réseau d'entraide entre bénévoles et sinistrés ainsi que sur le lancement d'un appel aux dons financiers auprès des particuliers, entreprises et collectivités. Celui-ci permettra aux habitants sinistrés ayant besoin d'aide pour le débarrasser et le nettoyage de leur maison de se signaler, et à toute personne qui le souhaite de se porter bénévole. La protection civile du Pas-de-Calais, en fonction de la localisation des sinistrés et des bénévoles, se charge ensuite de les mettre en lien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-DECIDE de faire un don à hauteur de **200.00 €** à l'association de la protection civile du Pas-de-Calais.

SUBVENTIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions faites par les associations qui s'impliquent dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **8 voix POUR :**

-Décide de verser aux associations les subventions suivantes :

- Ier Uei Deman Rinhac :	100 €
- La Diane Rignacoise :	300 €
- Les Parents et Amis de l'Etoile :	200 €
- Appel Notre Dame d'Alvignac :	100 €
- Anciens Combattants de Rignac :	100 €
- La Boule Rignacoise :	100 €
- Le Gardon Gramatois (AAPPMA) :	100 €
- Le Petit Rignac Café :	240 €

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6542	Créances éteintes	-350.00	
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	350.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 66	Autres bâtiments publics	6100.00	
2312 - 91	Agencements et aménagements de terrains	-6100.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

-VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DEVIS D'HONORAIRES MONSIEUR FONTANILLE BERNARD, ARCHITECTE.

Dans le cadre de la construction d'un sanitaire public et de la qualification d'un hangar existant en IOP (installation ouverte au public), monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'il a sollicité une esquisse et un devis d'honoraires du projet auprès de monsieur FONTANILLE Bernard, architecte.

Après présentation de ces documents et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** le choix de ce cabinet d'architecte et le montant des honoraires qui seront engagés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

CAUVALDOR :

Suite à l'élection de M Raphael DAUBET, président de Cauvaldor, comme Sénateur du Lot, M Christophe PROENCA a été élu comme nouveau président de Cauvaldor. Les Vice-présidents ont été reconduits dans leur fonctions.

PLUIH

RAPPEL: Réunions publiques sur le PLUIH

- Le 4 décembre 2023 à 18 heures - Salle de l'Horloge à GRAMAT
- Le 5 décembre 2023 à 18 heures - Salle Du Bellay à SOUILLAC
- Le 5 décembre 2023 à 20 heures - Salle des Mathieu à Saint Denis Les Martel
- Le 6 décembre 2023 à 18 heures - Salle Ayroles à BRETENOUX
- Le 6 décembre 2023 A 20 heures - Auditorium à SAINT CERE

Règlement général écrit est en cours de réflexion

Règlement particulier à chacune des zones viendra après.

Les modifications des OAP ont été apportées au bureau d'études chargé de ces opérations par Cauvaldor.

ADRESSAGE:

La distribution des plaques numérotées est bien avancée. La mise en place des plaques de rues et de voies sera effective dès la validation du devis Cauvaldor.

Les certificats de domicile, anciens, seront refaits à la date de la demande

QUESTIONS DIVERSES

RPI L'ETOILE

Compte rendu du comité syndical du 6 novembre 2023 :

1. Regroupement des conseils d'école.

Vote de chaque école pour que les conseils d'école soient réunis en un seul pour l'année scolaire 2023-2024. *Voté à l'unanimité pour les 3 écoles*. Mme Bellini présidera les conseils d'école pour l'année scolaire 2023-2024.

2. Élections des représentants des parents d'élèves : le vote a eu lieu le vendredi 13 novembre uniquement par correspondance.

Alvignac : Ont été élues:

- pour la classe de PS: Laura LACAM et Mathilde CHASTANG
- pour la classe de MS-GS: Laura SAURIN et Corinne GUIGNES
- pour la classe de GS-CP: Claire ARCOUTEL et Audrey MAZET

Miers : Ont été élus :

- BIRABENT Jean-Denis
- VERBIGUIE Mélanie

Rocamadour : Ont été élues :

Mmes PRAZ Virginie, AUVRAY Delphine, BOUDSOCQ Tiffany et MENOT Caroline.

3. Effectif et prévision rentrée 2024 :

Année 2023-2024 : 127 élèves + 4 TPS et une nouvelle élève en GS en janvier.

Prévision rentrée 2024 : 131 élèves. Moyenne de 22 élèves par classe.

niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
effectif	4 en janvier	20	10	21	21	8	17	24	6	127+ 4 TPS

4. Travaux et sécurité des écoles :

Divers travaux sont à réaliser dans les écoles sur chacun des sites.

5. Règlement intérieur Il est visé et approuvé par le conseil d'école du 6/11/2023.

ECLAIRAGE PUBLIC:

L'installation des nouveaux luminaires à led sur appliques, poteau et façades est en cours, quelques ajustements sont à prévoir.

PROGRAMME VOIRIE 2024 – 2027 :

2024 :

-VC 113 dite de Rignac à Roumégouse – Départ ponceau à entrée lagune – longueur 545 m,

-VC 123 de VC 113 à cimetière – Longueur 30 m

2025 :

-VC 107 du carrefour de la VC de Pouch à VC 6 – Longueur 920 m, mitoyenne avec Alvignac -- Alvignac 460 mètres et Rignac 460 mètres

2025-2026 :

-VC 118 dite de Darnis à Souliè,

-VC 118 de la Croix de Darnis à haut de côte (ligne HTA) L= 720 m, partie Rignac L= 210 m

-VC 118 Partie mitoyenne entre Rignac et Gramat (50% pour chaque commune) L = 784 m - Rignac 392 m et Gramat 392 m.

La longueur de voirie est un des paramètres de la DGF: un nouveau reclassement sera à réaliser par la commission voirie et bâtiment.

RECYLERIE :

Décembre 2023 : ventes les mardis et samedis de 9h à 12h 30 -Collectes les jeudis de 14 h à 17h (fermetures exceptionnelles le 26/12/2023, le 28/12/2023 et le 02 janvier 2024).

ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE :

-Téléthon Alvignac : les 8 et 9 décembre 2023

-Rencontre intergénérationnelle Noël 2023 : le 17 décembre à 15 h 30 salle polyvalente

-Vœux nouvel an commune : le 14 janvier 2024

-Repas des aînés : le 17 mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : **18 janvier 2024 à 20 heures 30**

Pour extrait conforme,

Fait à Rignac, le 30 novembre 2023

Le Maire,
Francis LACAYROUZE

Le secrétaire de séance
Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile



[Handwritten signatures in blue ink: Francis Lacayrouze, Odile Villemonté de la Clergerie, and another signature]